

N° 2018.16.03.55

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de création du lotissement d'activité rue des Frères Lumière et la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place de panneaux de signalisation chantier, par le cabinet de géomètres experts Yann Guérolé ;

Considérant également la demande d'autorisation de voirie pour un accès chantier rue des Frères Lumières, par le cabinet de géomètres experts Yann Guérolé ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Du 16 mars au 16 septembre 2018, le cabinet de géomètres experts Yann Guérolé est autorisé à mettre en place des panneaux de signalisation de chantier pour la création du lotissement d'activité rue des Frères lumières à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : Du 16 mars au 16 septembre 2018, le cabinet de géomètres experts Yann Guérolé est autorisé à mettre en place un accès chantier pour la création du lotissement d'activité rue des Frères lumières à Carbon-Blanc.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de cabinet de géomètres experts Yann Guérolé conformément à la réglementation en vigueur.

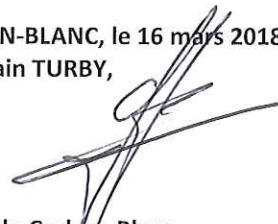
ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, demandeur
- Le cabinet de géomètres experts Yann Guérolé

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 16 mars 2018
Po/Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.